

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté portant approbation du règlement type de gestion (RTG)
applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement du plateau Landais

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfète de la Gironde

Vu les articles L.124-1, L.212-4, R 124-2, R.212-7 à D.212-10, R.214-17 et R 214-18 du Code Forestier ;

Vu le schéma régional d'aménagement du plateau Landais, arrêté en date du 5 juillet 2006 ;

Sur proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts en date du 21 mars 2019 ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Le règlement type de gestion applicable aux bois et forêts des collectivités ou personnes morales répondant aux critères énoncés à l'article R.218-8 du Code Forestier, ou relevant des dispositions du 4^o de l'article L.124-1 et de l'article R.124-2 du Code Forestier, et situés sur le périmètre du schéma régional d'aménagement du plateau Landais, est approuvé.

Il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine, et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements des Landes, de la Gironde et du Lot et Garonne.

Bordeaux, le 30 AVR. 2019

La Préfète de Région,



Fabienne BUCCIO

Annexe : Règlement type de gestion attaché au schéma régional d'aménagement du plateau Landais